

Message

Cette facture représente le solde de compte avec notre société SAUR au 31/12/2025. La consommation facturée correspond au relevé effectué à l'automne, et d'une estimation au 31/12/2025 calculée au prorata de la consommation du branchement. Depuis le 01/01/2026, le service de l'eau potable est géré par la société SOGEDO. Vous pouvez les contacter au 05.40.45.68.00.
SAUR reste votre interlocuteur pour cette facture.

545261466466 545

M EARL BLEY
150 CHEMIN DE VALADIE
46250 POMAREDE

Contacts

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07
-  TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
-  **Accueil**
1 chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 17h

Votre facture du 21 janvier 2026

Votre relevé est estimé sur la base de votre consommation habituelle.

Votre consommation est de **449 m³**

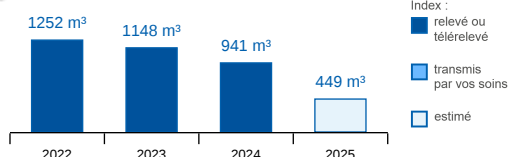
Solde en votre faveur : **-567,51 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable AQUARESO-PERIMETRE CAZALS	782,39
Organismes publics	250,10
Total facture	1 032,49
Mensualités déjà prélevées	-1 600,00
Solde en votre faveur	-567,51

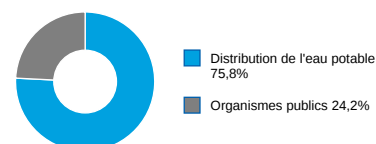
détail au verso

Duplicata

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Un chèque vous sera adressé dans les plus brefs délais.

Duplicata

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LES ANDRIVES HAUTES GOUJOUNAC	379 m³	266710	015 mm	30/10/2024 4309	21/10/2025 4688	
	70 m³	266710	015 mm	21/10/2025 4688	31/12/2025 4758	Relevé estimé
TOTAL CONSOMMATION	449 m³					

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					741,61		782,39
Abonnement					60,66		63,99
Part Syndicale	2e semestre 2025				26,03	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2025				34,63	5,50	
Consommation					680,95		718,40
Part Syndicale	Année 2025		449	0,4200	188,58	5,50	
Part SAUR	Année 2025		449	1,0966	492,37	5,50	
► Organismes publics					237,07		250,10
Consommation					237,07		250,10
Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		449	0,3200	143,68	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		449	0,1180	52,98	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2025		449	0,0900	40,41	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,16 € / m3 soit 0,00216 € / litre	HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 978,68 €	TVA 5,50 % : 53,81 € TVA sur les débits : 53,81 €	Total facture TTC : 1 032,49 €
--	--	--	--------------------------------

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.